



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 205



Sécurité : pourquoi la facture est si salée

Conséquence de la menace terroriste, les financements alloués par les villes à la lutte contre l'insécurité ont beaucoup augmenté. Une dépense croissante qui illustre l'affirmation du rôle des maires dans un secteur habituellement régalien.

Si la loi de finances permet à chaque citoyen de connaître, à l'Euro près, le coût d'un policier national ou d'un gendarme, il n'en est rien pour les dépenses de sécurité des collectivités territoriales. Certes, les budgets municipaux sont accessibles à tous et font apparaître une répartition budgétaire, qu'il appartient à chacun d'éplucher et de comptabiliser. Bon courage aux aventuriers de la finance locale ! Mais en dehors de rares enquêtes parcellaires, l'engagement financier des collectivités dans le champ de la sécurité ne fait l'objet d'aucune évaluation globale. Et pourtant, alors que la menace terroriste bouleverse les pratiques professionnelles, la place des villes dans cette politique historiquement dévolue à l'Etat n'a jamais été aussi affirmée. Et encouragée.

Dans une enquête inédite, « La Gazette » met en lumière les moyens financiers considérables que les collectivités y consacrent. Parmi les dépenses les plus visibles : la vidéosurveillance et la police municipale mais aussi, depuis 2015 et l'émergence de la menace terroriste, les frais de sécurisation et le recours à la sécurité privée. Tour d'horizon.

La vidéoprotection : un système onéreux mais toujours prisé

A Baziège (3 300 hab.), en Haute-Garonne, 150 000 euros pour 7 caméras ; au Creusot (21 900 hab.), en Saône-et-Loire, 220 000 euros pour 13 caméras ; à Capavenir Vosges (9 000 hab.), dans les Vosges, 580 000 euros pour 45 caméras...

Dix ans après le lancement du plan national d'équipement lancé par Michèle Alliot-Marie, les élus continuent de mettre la main au portefeuille. Plus de 6 000 communes sont aujourd'hui équipées. Selon le « Panorama de la police municipale » publié en septembre 2018 par l'association Villes de France, qui réunit les villes moyennes de 15 000 à 100 000 habitants, les investissements communaux liés à la vidéoprotection s'établissent en moyenne annuelle à 175 000 euros. Soit « environ deux tiers des dépenses d'équipement consacrés à la sécurité ».

Le matériel est onéreux. « Le coût moyen de l'installation d'une caméra en zone rurale est de 8 000 euros et peut atteindre 15 000 euros en zone urbaine, avance Elisabeth Sellos-Cartel, adjointe au délégué aux coopérations de sécurité du ministère de l'Intérieur. La différence vient du type de réseau de transmission

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

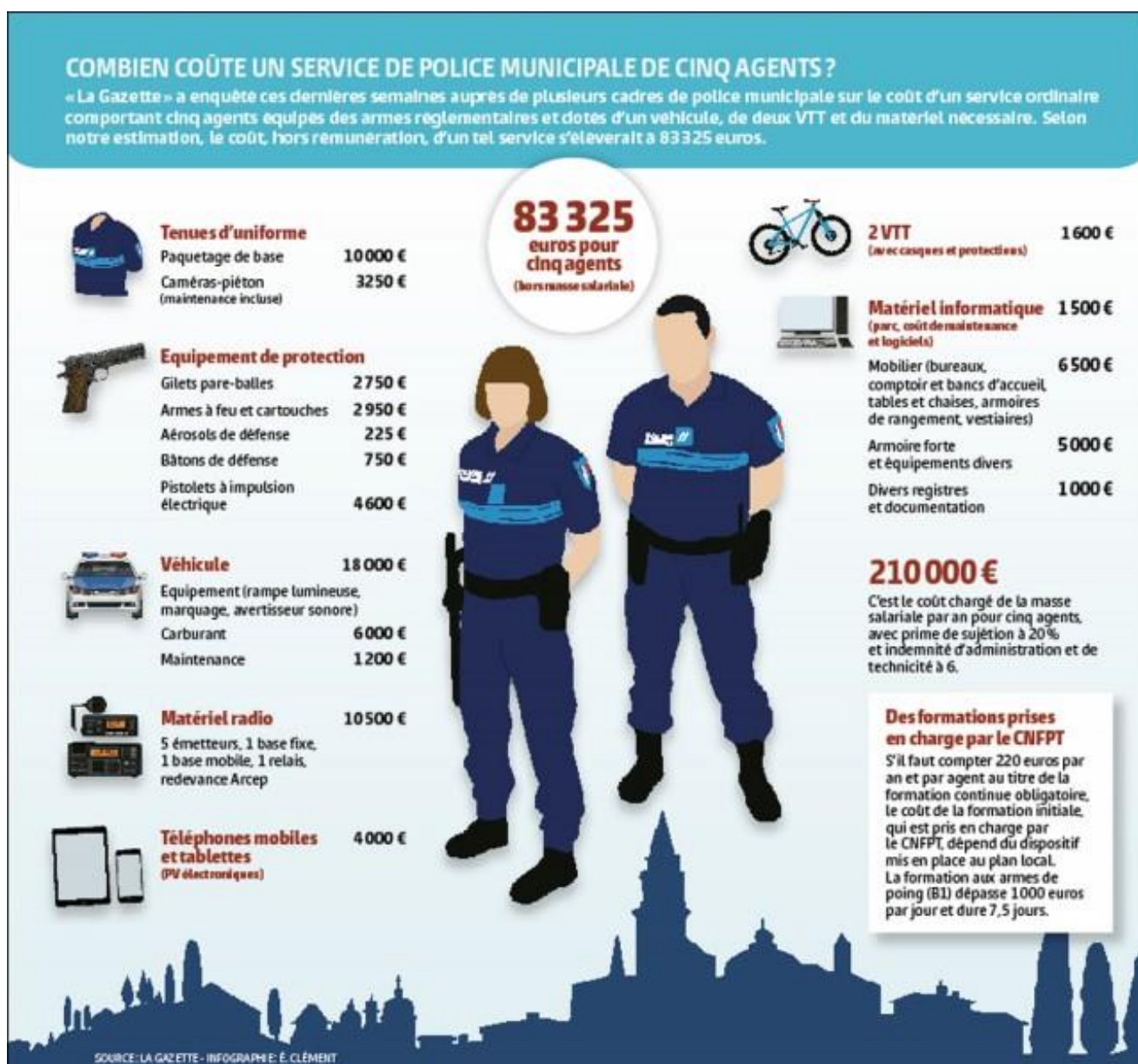
E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

choisi : en zone urbaine, généralement, sont privilégiés les réseaux filaires, tandis qu'en zone rurale on favorise les réseaux radio pour des raisons de distance. »

Autre poste de dépenses, lui aussi à géométrie variable : le centre de supervision urbain (CSU), dont l'aménagement peut coûter moins de 150 000 euros à une commune de moins de 20 000 habitants déployant 50 caméras et grimper à 1 million, voire 1,5 million d'euros pour une très grande ville souhaitant en installer plus de 1 500.

« Si le prix des caméras tend à baisser, il faut tout de même miser sur la qualité (bonne définition et maîtrise des contre-jours, vision nocturne, angle à 360°), plutôt que sur la quantité », conseille Dominique Legrand, président de l'Association nationale de la vidéoprotection, qui réunit plusieurs dizaines d'entreprises. Lourde, la dépense peut bénéficier de l'aide issue du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la dotation d'équipements des territoires ruraux, qui prendra en charge entre 30 et 40 % des frais.



La police municipale : un équipement renforcé, de fortes disparités

De 13 000 agents en 1998 à 22 000 en 2018 : en vingt ans, le nombre de policiers municipaux a augmenté de 70 %. Une hausse phénoménale qui a directement affecté les budgets municipaux. En 2018, Villes de France évaluait le budget moyen annuel (charges de personnel incluses) d'une police municipale à 880 000 euros. Il s'élève de 100 000 euros à 2 à 3 millions d'euros dans les villes aux services les plus étoffés (plus de 50 agents), précise l'association.

Dans les grandes collectivités, les chiffres s'envolent. A l'instar de Marseille, qui possède la plus importante police municipale de France, avec 439 agents : la ville a inscrit 24 millions d'euros dans son budget 2019. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles se situent en moyenne à 92 000 euros, estime Villes de France.

« La police municipale a connu dans la dernière période des évolutions réglementaires majeures en lien avec l'élargissement de ses compétences, mais aussi le renforcement de son équipement », analyse Steve Richard, responsable de la police intercommunale de Caux Seine agglo (50 communes, 76 800 hab., Seine-Maritime). Des changements qui s'expliquent par la menace terroriste et la généralisation des gilets pare-balles et des armes de poing dans les services, mais également par le nouveau matériel technologique qu'impose le développement du procès-verbal électronique, l'accès aux fichiers de police ou les caméras-piéton.

A entendre les agents, toutefois, la facture ne peut ignorer le bénéfice pour la collectivité. « Une équipe de 5 agents qui émettrait 10 timbres-amendes par jour, soit 10 500 par an, rapporterait 220 500 euros au profit des transports en commun et de la réfection de la voirie communale, explique un chef de service. Une somme au moins équivalente à la masse salariale qu'ils représentent pour leur employeur. »

La sécurité privée : des besoins accentués depuis les attentats de 2015

Conséquence directe des attentats terroristes de « Charlie hebdo » et du Bataclan en 2015, puis de Nice en 2016, de nouvelles obligations de sécurité se sont imposées aux villes, les amenant à recourir de plus en plus aux sociétés de sécurité privée. Et cela coûte cher. A Argenteuil (110 500 hab.), « les coûts de sécurisation des manifestations représentent environ 500 000 euros par an rien qu'en filtrage, contrôle des accès et gardiennage », observe sa directrice de la prévention et de la tranquillité publique, Christine-Louise Sadowski. Et ce, sans compter la pose de barrières, la masse salariale des policiers municipaux et des médiateurs qui se mobilisent.

Le phénomène concerne toutes les villes, où « le plus gros poste de dépenses reste la protection des grands événements et des sites sensibles », confirme Guillaume Farde, directeur de la stratégie et de la communication du cabinet Risk&Co. En première ligne, les événements culturels. Entre 2015 et 2018, les dépenses de sûreté des salles de spectacles et des festivals sont passées de 187 à 311 millions d'euros, selon une enquête statistique du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz révélée récemment par « La Gazette » (lire notre numéro du 22 avril, p. 11).

Une certitude : qu'il s'agisse de l'emploi des agents de sécurité, du contrôle des accès et des issues, de la vidéoprotection, du « barrièrage » ou des dispositifs anti-intrusion, les collectivités pèsent de plus en plus lourd dans le marché de la sécurité privée. « Elles représentent à la louche un quart des contrats publics, soit environ 2,5 milliards d'euros », estime Patrick Haas, directeur des publications du journal spécialisé « En toute sécurité ». Un poids conséquent qui, dans la perspective des Jeux olympiques de 2024, devrait continuer à croître.

Selon le dossier de candidature de la ville de Paris, qui s'attend à recevoir 12 millions de visiteurs, les besoins s'annoncent énormes en matière de ressources humaines : quelque 70 000 personnes, dont un peu plus de 20 000 agents de sécurité privée.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Focus

Questions à ...



Guillaume Farde, directeur de la stratégie et de la communication du cabinet Risk&Co

Quels impacts ont eu les attentats sur l'investissement des collectivités territoriales dans la sécurité ?

Les dépenses locales liées à la menace terroriste ont augmenté depuis 2015. La part des dépenses de sécurité dans le budget des communes de plus de 10 000 habitants est passée de 3,2 % en moyenne avant les attentats à plus de 4 % après 2015, selon l'observatoire des finances et de la gestion publiques locales. Elles comprennent les prestations de gardiennage et de sécurité par des agents privés, les postes de filtrage, les « fan zones »... Cela constitue en moyenne la part la plus importante du budget, devant les dépenses relatives à la police municipale et à la vidéoprotection.

Les budgets consacrés aux polices municipales ne cessent d'augmenter...

La hausse des moyens, en termes d'effectifs et d'investissements, s'explique par une nouvelle répartition des tâches entre les forces de l'ordre. Les polices municipales participent de plus en plus aux missions de surveillance dans les zones de compétence de la police nationale. En trente ans, le nombre de policiers municipaux a été multiplié par quatre, atteignant 22 000 environ, et celui des communes concernées a plus que doublé.



A l'heure de la ville intelligente

Nathalie Koenders, première adjointe au maire, chargée de la tranquillité publique

Dans les anciens locaux d'Amora, **Dijon** (Côte-d'Or) 155 000 habitants, les chaînes de production ont laissé la place à un poste de pilotage connecté, ultramoderne, qui constitue le cœur de la smart city. La métropole de Dijon y a regroupé six services qui, jusqu'alors, fonctionnaient indépendamment les uns des autres : la sécurité, la police municipale, la supervision urbaine, la circulation, le déneigement et le service « allô mairie ».

« Dijon a pour objectif d'améliorer le service public », explique Nathalie Koenders, première adjointe (PS) au maire, chargée de la tranquillité publique. Une telle organisation facilite « la circulation de l'information » et permet aux agents d'être « plus réactifs ». Par exemple, « si la police municipale constate un stationnement gênant lié à une borne [d'accès aux rues piétonnes, ndlr] défectueuse, les services techniques sont immédiatement avertis », décrit l'élue.

« Plutôt que de travailler en silo, les services apportent une réponse conçue de manière beaucoup plus collaborative qu'avant », souligne Christèle Tranchant, la cheffe du projet « smart city ». Pour autant, cette organisation n'a pas vocation à générer des économies, précise Nathalie Koenders. Au contraire, elle pourrait multiplier les recours au service de la tranquillité publique, facilités par les outils connectés. Le projet prévoit en particulier le développement d'une application grâce à laquelle tout citoyen pourra signaler un problème – en envoyant, si besoin, une photo.

La ville de Dijon prévoit d'ailleurs d'étoffer son service de la tranquillité publique, qui compte déjà 13 opérateurs chargés de la vidéoprotection, 10 agents attachés à la brigade verte, 10 agents de surveillance de la voie publique et 72 policiers municipaux. « Nous recrutons actuellement une dizaine de policiers supplémentaires », indique l'élue. Depuis 2015, la ville aura plus que doublé les effectifs de sa police municipale, moyennant un budget en forte hausse – passé de 4 à 5 millions d'euros par an.

Reproduit avec l'aimable autorisation du Club Prévention Sécurité de La Gazette des Communes

Pour retrouver cet article : <https://www.lagazettedescommunes.com/624044/securite-pourquoi-la-facture-est-si-salee/>

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)